

Commune de CORCONNE (Gard)

COMPTE RENDU DE REUNION de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué par le maire, Lionel JEAN, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente du rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie en raison des mesures sanitaires, sous la présidence de Monsieur Lionel JEAN, maire.

Date de la
convocation :
14.12.2020
Date d'affichage :
14.12.2020

Etaient présents : Lionel JEAN, Frédéric BRUGEL, Jade FALGUIERE, Evelyne LOPEZ, Bernard GUYEZ, Richard LOPEZ, Anne-Marie BERTHET, Marie-Claude BEGUINOT, Michaël SEVERAN, Thierry RENAUD, Marie-Christine CESARIN, Sylvie DAL DEGAN et Laurie MAILHAC.

Etaient absents excusés : Philippe de TOLEDO (pouvoir R. Lopez), Bernard BOUYS (pouvoir T. Renaud)

Secrétaire de séance :

ORDRE DU JOUR	<ul style="list-style-type: none">- Présentation d'un projet photovoltaïque au sol- Informations sur les infrastructures intercommunales- 01- subvention de fonctionnement pour l'école de musique des verriers- 02- recrutement d'un bureau d'études pour le dossier de demande de subvention DSIL- 03- demande de subvention DSIL plan relance Etat- 04- ONF coupe de bois 2021- 05- révision de la tarification des contrats électriques en groupement avec le SMEG- 06- rapport annuel du délégataire assainissement 2019- 07- avenant n°1 à la convention d'instruction technique des autorisations d'urbanisme- 08- désignation d'un élu pour la signature d'une autorisation d'urbanisme pour la famille du maire- Questions diverses / courriers
---------------	--

- Présentation d'un projet photovoltaïque au sol

Monsieur Christian MERCIER de l'association « Les Survoltés d'Aubais » présente aux élus un projet de parc photovoltaïque au sol existant sur la commune d'Aubais. Il évoque avec les élus l'éventualité de la création d'un parc similaire sur la commune de Corconne, qui pourrait être implanté sur le site de l'ancienne décharge intercommunale. Un tel projet peut se créer à l'initiative de collectifs citoyens, de collectivités ou d'acteurs locaux. Il peut prétendre au soutien financier de l'ADEME et de la Région Occitanie et en investissement citoyen direct ainsi que des partenaires commerciaux.

- Informations sur les infrastructures intercommunales

□ SIAEP : lancement des travaux de réalisation du Schéma Directeur commun en parallèle avec les travaux de définition de la DUP pour le forage des Rabassières.

□ CCPC : la commune de St Hippolyte du Fort a demandé la restitution de la piscine et du plateau sportif implantés sur son territoire. Suite à la prise en charge de ces équipements par la commune, une convention sera établie avec la communauté de commune pour l'utilisation par les enfants scolarisés sur son territoire.

Le projet de création d'un pôle intercommunal des services enfance et petite enfance sur la commune de St Hippolyte du Fort se trouve dans une impasse suite au refus de la commune de céder un terrain d'une superficie de 2 207m², surface nécessaire pour la construction.

- 01- Subvention de fonctionnement pour l'association Musique et Danse des Verriers

Le conseil municipal examine la demande de subvention reçue de l'association de musique et de danse des verriers (EMDV) de Claret-Corconne qui accueille neuf enfants de la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'allouer la somme de 270€ à l'association EMDV, soit 30€ par enfant.

Les montants seront affectés au sein du compte 6574.

- 02- Recrutement d'un bureau d'études pour le montage d'un dossier de subventions DSIL

Le dossier de demande de subvention DSIL dans le cadre du plan relance Etat, doit être repris et complété. Le bureau d'études INFRAMED propose un devis d'honoraires d'un montant de 1200.00€ HT soit 1440.00€ TTC pour le montage du dossier de demande de subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'approbation de ce devis.

- 03- demande de subvention DSIL plan relance Etat

L'Etat délivre des aides financières sur les projets éligibles à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Cette subvention gérée au niveau régional finance des opérations qui s'inscrivent dans le cadre de grandes priorités thématiques définies dans la loi, réparties en six points : la rénovation thermique, transition écologique, développement des énergies renouvelables ; la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ; le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ; le développement du numérique et de la téléphonie mobile ; la création, rénovation ou transformation des bâtiments scolaires ; la réalisation d'hébergement et équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Le maire présente au conseil municipal les propositions de la commission concernant des **travaux de rénovation énergétique visant à renforcer l'autonomie en énergie des bâtiments publics.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les travaux de bâtiments suivants, pour une estimation hors taxes :

- **salle polyvalente** : une rénovation thermique et travaux pour économie d'énergie, d'un montant de 10 313.68€.

- **école classe 1** : une rénovation thermique et travaux pour économie d'énergie d'un montant de 20 769.72€.

- **école classe 2** : une rénovation thermique et travaux pour économie d'énergie d'un montant de 22 908.20€.

- **salle de la bibliothèque** : rénovation des menuiseries pour un montant de 6 524.91€

- **bâtiment de l'agence postale** : une rénovation thermique et travaux pour économie d'énergie, d'un montant de 11 937.33€.

- **bâtiment futur foyer** : 1^{ère} phase avec réfection de la charpente avec isolation et mise en place de panneaux photovoltaïques estimée à 208 356.17€.

le montant total estimatif est de 280 810.01€ HT, avec une économie d'énergie attendue de 30%.

Il sollicite l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DSIL et s'engage à réunir sa part contributive et à inscrire les programmes au budget communal pour un début de travaux courant 2021.

- 04- ONF : Etat d'assiette et destination des coupes de bois 2021

L'ONF, dans le cadre de la gestion de la forêt communale bénéficiant du régime forestier, propose chaque année une coupe de bois à l'état d'assiette. Le document d'aménagement de la forêt communale 2019-2038 prévoit pour l'année 2021 une coupe de taillis de 4.29ha sur la parcelle forestière 20 et une

coupe de balivage de taillis de 1.54ha sur la parcelle forestière 24. Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la destination et le mode de vente de ces coupes. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête l'état d'assiette présenté par l'ONF et décide que ces coupes seront mises en vente sur pied par appel d'offres réalisé par l'office national des forêts, par soumission sous pli cacheté. Il donne pouvoir au maire pour signer tout document y afférent.

- 05- Révision de tarification des contrats électriques en groupe-ment avec le SMEG

Le conseil municipal décide le report de ce point à la prochaine réunion.

- 06- Service assainissement : RAD 2019

Le conseil municipal décide le report de ce point à la prochaine réunion.

- 07- Avenant n°1 à la convention d'instruction technique des autorisations d'urbanisme

Le conseil municipal décide le report de ce point à la prochaine réunion.

- 08- Désignation d'un élu pour la signature d'une autorisation d'urbanisme pour la famille du maire

Le frère du maire a déposé en mairie une déclaration préalable de travaux. Le conseil municipal doit délibérer pour désigner en son sein, une personne signataire de tout document concernant ce dossier, indépendamment des délégations de signatures accordées aux adjoints.

Le maire quitte la salle et le conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour désigne M. Philippe de TOLEDO, 1er adjoint pour la signature de tout document afférent à la DP03009520A0026 déposée par M. Xavier JEAN.

Lionel JEAN, rejoint l'assemblée qu'il avait quittée.

- Questions Diverses

► Travaux sur la place de la mairie : les travaux d'électricité n'ont pas pu se dérouler pour cause de pluies. Les résines et enrobés sont également reportés en 2021.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h50